

Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide
à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

14 DÉCEMBRE 2010

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2010

TABLE DES MATIÈRES

1	Ordre des travaux	3
2	Interpellation de Mme Véronique Cornet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Pôle audiovisuel de Charleroi, financement structurel de TéléSambre et, plus largement, ensemble des télévisions locales » (Article 73 du règlement)	3
3	Interpellation de Mme Isabelle Meerhaeghe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Partage d'infrastructures entre la RTBF Charleroi et TéléSambre » (Article 73 du règlement)	3
4	Interpellation de Mme Véronique Salvi à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Synergies entre la RTBF et TéléSambre : état du dossier » (Article 73 du règlement)	3
5	Ordre des travaux	9
6	Questions orales (Article 78 du règlement)	9
6.1	Question de M. Jean-Claude Defossé à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Protection des jeunes contre les dérives liées à Internet : apports de la Charte Webetic? »	9
6.2	Question de M. Willy Borsus à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Patrimoine immatériel »	11
6.3	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Importance d'une détection et d'une prise en charge précoces du diabète »	12
6.4	Question de M. Gilles Mouyard à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Réactions suite à la publication du livre « 10 réalisateurs - 10 ans de cinéma francophone » »	13
7	Ordre des travaux	15
8	Questions orales (Article 78 du règlement)	15
8.1	Question de M. Jean-Claude Defossé à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « État d'avancement de la numérisation des archives de la RTBF par la Sonuma »	15
8.2	Question de Mme Isabelle Meerhaeghe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Contrats-programmes du Palais des Beaux-Arts de Charleroi et de l'Eden »	16
9	Ordre des travaux	18

Présidence de M. Jean-François Istasse, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 11 h 20.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Ordre des travaux

M. le président. – Je vous propose de clore nos travaux à 13 h. (*Assentiment*)

2 Interpellation de Mme Véronique Cornet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Pôle audiovisuel de Charleroi, financement structurel de Télé-sambre et, plus largement, ensemble des télévisions locales » (Article 73 du règlement)

3 Interpellation de Mme Isabelle Mee-rhaeghe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Partage d'infrastructures entre la RTBF Charleroi et Télé-sambre » (Article 73 du règlement)

4 Interpellation de Mme Véronique Salvi à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Synergies entre la RTBF et Télé-sambre : état du dossier » (Article 73 du règlement)

M. le président. – Ces interpellations sont jointes.

Mme Véronique Cornet (MR). – Madame la ministre, à l'instar des personnes directement concernées, je m'inquiète de l'avenir de l'audiovisuel à Charleroi. Ma question portera donc plus précisément sur le projet de la RTBF à Charleroi, l'avenir de Télé-sambre, la concrétisation du pôle de l'audiovisuel et le financement des télévisions locales.

D'année en année, les projets immobiliers de la RTBF à Charleroi ont été revus à la baisse. Aux dernières nouvelles, la radio publique projeterait de construire, sur la place de la Digue, un bâtiment minimaliste de trois étages, sans studio physique ou virtuel. L'espoir a fort heureusement pu renaître grâce au projet de création d'un pôle audiovisuel qui permettrait à la RTBF et à Télé-sambre de partager des infrastructures afin de réaliser des économies d'échelle.

Ainsi, le 1^{er} décembre dernier, le conseil d'administration de Télé-sambre a décidé de marquer son accord sur le principe d'un partage des nouveaux locaux et des nouvelles infrastructures, moyennant une série de conditions, avec la RTBF. Ce projet nécessiterait la construction d'un studio physique et permettrait de développer un véritable pôle fort de l'audiovisuel à Charleroi, raison pour laquelle nous le soutenons avec enthousiasme.

Sur le papier, la proposition semble idéale et à en croire certains, notamment Jean-Paul Philippot qui s'exprimait récemment dans la presse, tout serait réglé. Plusieurs éléments permettent cependant d'en douter. Je souhaiterais donc que vous nous précisiez certaines informations et que vous nous donniez des garanties.

Madame la ministre, pouvez-vous d'abord nous détailler le projet que la RTBF entend développer à Charleroi ? De quel type d'infrastructures la Ville de Charleroi bénéficiera-t-elle ? Le plan comprend-il la construction d'un nouveau studio ? Sera-t-il utilisé par la RTBF ? Comment se répartira l'espace entre la RTBF et Télé-sambre ? Quels locaux seront mis en commun ?

En novembre dernier, vous ne parliez plus que d'un bâtiment réduit place de la Digue. Pouvez-vous confirmer la volonté de tous les acteurs impliqués dans ce dossier d'installer un nouveau studio à Charleroi ?

Par ailleurs, la cure d'austérité ayant fait fondre comme neige au soleil le budget consacré aux nouveaux bâtiments, comment envisagez-vous le financement du pôle audiovisuel à Charleroi ? Ce projet implique des dépenses supplémentaires de 2 à 3 millions d'euros. Avez-vous pu identifier de nouvelles lignes budgétaires, publiques ou privées ? Où en sont les discussions ? La CGSP estime que le budget de 2,7 millions d'euros ne suffira pas pour accueillir Télé-sambre. Selon cette dernière, un budget total de 4 à 6 millions d'euros serait nécessaire. Confirmez-vous cette information ?

Il a également été indiqué que la Ville de Charleroi était prête à investir trois millions d'euros.

Confirmez-vous cette information ?

La Région wallonne et la Communauté française vont-elles intervenir ? J'espère que notre Communauté jouera un rôle proactif dès lors que ce projet cadre parfaitement avec les objectifs du contrat de gestion de la RTBF.

D'autres partenaires se sont-ils fait connaître ? La presse a évoqué la naissance possible d'une société englobant la Ville et la Région wallonne. Est-ce vrai ?

Bref, quelles sont les pistes envisagées pour concrétiser et financer ce projet ?

La RTBF, qui avait déjà déposé une demande de permis unique d'agrandissement de ses bâtiments sans y intégrer de studio, doit, selon la presse, revoir sa copie et déposer une nouvelle demande. Confirmez-vous cette information ? Quel est le calendrier prévu ? Quand estimez-vous que les travaux pourront commencer ? La place de la Digue doit faire l'objet d'une importante rénovation dans le cadre du plan Phénix. Elle devrait être terminée pour juin 2012. Les travaux relatifs aux nouvelles infrastructures de la RTBF et de Télé-sambre seront-ils réalisés de manière synchronisée ? On parle d'un déménagement dans les deux ans. Cet objectif vous paraît-il raisonnable ?

Madame la ministre, je me demande parfois si nous n'assistons pas à un jeu de dupes. En effet, je m'interroge sur la réelle volonté de la RTBF, et donc de la Communauté française, de porter un projet fort pour Charleroi. Pour la CGSP, le projet fait du surplace, l'administrateur général traîne les pieds, les expropriations ne progressent pas, la RTBF tenterait de prouver par l'absurde que ce projet est irréalisable et n'est pas finançable. En revanche, M. Philipot donne des interviews volontaristes dans les médias de Charleroi. Face à ces opinions contradictoires, je me pose de nombreuses questions. De même quand je lis que le départ du Passage de la Bourse est prévu pour l'été 2011 alors que le bâtiment de la place de la Digue ne verra le jour qu'en 2012. Les productions carolorégiennes devront, au moins temporairement, être réalisées ailleurs. Je me demande si cela n'arrangerait pas certains.

Ces doutes et ces inquiétudes m'incitent à intervenir aujourd'hui pour connaître votre point de vue, recevoir des explications et surtout des garanties fermes.

J'en viens au deuxième volet de mon interpellation, qui concerne les télévisions locales et plus particulièrement Télé-sambre.

Ce débat n'a de sens que si les lourdes menaces

qui planent sur son avenir se dissipent. Or le financement structurel des télévisions locales n'est toujours pas assuré puisque les conventions entre les télévisions locales et les distributeurs prennent fin en 2011. J'aimerais savoir où vous en êtes dans les négociations avec les partenaires. Quelle est désormais la position des télé-distributeurs, notamment Belgacom, dont le ministre-président devait rencontrer les responsables en novembre dernier ? Qu'est-il ressorti de cette entrevue ? Où en est la réflexion sur la possibilité d'augmenter la contribution minimale versée par les télé-distributeurs prévue dans le décret ? Avez-vous déterminé le montant à couvrir ? Pouvez-vous nous le communiquer ? Vous avez réservé deux millions d'euros supplémentaires dans le budget 2011 pour les télévisions locales. Comment cette enveloppe sera-t-elle répartie ? Rien que pour Télé-sambre, la contribution complémentaire s'élève à 350 000 euros. Pourrez-vous la couvrir ? Le fonds de compensation va-t-il servir à cela ? Les deux millions seront-ils récurrents ?

Enfin, madame la ministre, où en sont les discussions relatives avec Belgacom TV sur la diffusion des programmes des télévisions locales ? Vous avez récemment évoqué une modification décrétole pour répondre à cette situation. Pouvez-vous préciser où en est la rédaction de ce texte ?

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – La collaboration envisagée entre la télévision locale Télé-sambre et le centre RTBF de Charleroi vient de franchir une nouvelle étape. Le 1er décembre, le conseil d'administration de Télé-sambre a marqué un accord de principe sur le partage de nouveaux locaux et infrastructures avec la RTBF, tout en soulignant l'impératif d'indépendance des deux chaînes.

Madame la ministre, avez-vous eu connaissance de cette décision ainsi que de la démarche de la RTBF, révélée dans *Le Soir* du 7 décembre ? Cette dernière entend revoir sa demande de permis unique en vue de l'agrandissement de ses bâtiments, demande qu'elle avait initialement déposée sans tenir compte du studio indispensable au déménagement de Télé-sambre à la place de la Digue.

Quelle est votre réaction face à ce projet qui pourrait se révéler assez coûteux ? Le coût des travaux liés à la présence de la télévision locale dans les locaux partagés est évalué à un peu moins de cinq millions d'euros, sans compter les frais de déménagement de Télé-sambre. Le budget de 2011 prévoit deux millions d'euros supplémentaires pour les télévisions locales. Pourriez-vous tenir compte de ce projet dans cette enveloppe ? En effet, les synergies entre les chaînes publiques font

partie des critères de répartition de ce poste budgétaire.

Par ailleurs, la presse a annoncé une chute de 50 % de l'audience des télévisions locales. Ce taux provient d'un sondage effectué par le Centre d'information sur les médias (Cim) qui remet lui-même en cause cette interprétation, en indiquant que la comparaison n'était pas valable. Le président de la Fédération des télévisions locales a également réagi. Il estime que la diminution de l'audience est réelle mais qu'elle est d'environ 10 %. Cela peut paraître anodin, mais cela peut peser dans les négociations, notamment celles qui ont lieu actuellement avec les télédistributeurs.

Madame la ministre, j'aimerais connaître votre opinion sur le partage d'infrastructures entre la RTBF et Téléambre, mais aussi sur le financement. Votre point de vue est d'autant plus nécessaire que, comme le dit Mme Cornet, les déclarations dans la presse et les bruits de couloir induisent beaucoup de confusion auprès des acteurs locaux. Concrètement, le personnel de la RTBF, à Charleroi notamment, a entamé une grève dans la foulée de l'accord du conseil d'administration de Téléambre. Il n'aurait pas obtenu les garanties nécessaires de la part de la direction de la RTBF pour ce projet.

D'après *Le Soir* du 9 décembre, les télédistributeurs auraient dénoncé les conventions et « fermeront le robinet dès l'an prochain ». Pouvez-vous nous donner des éclaircissements ? Le même article attribue à votre entourage une déclaration selon laquelle le chantier se ferait en deux temps : « Il faut d'abord redéfinir un nouveau *business model* en concertation avec les télé locales, en définissant leurs missions et les services qu'elles doivent fournir ». Je voudrais revenir sur ce terme de « missions », que nous avons déjà abordé en d'autres temps.

Vous avez certes précisé que vous seriez attentive aux productions des télévisions locales, mais de là à revoir éventuellement les missions, il y a un pas ! Pourriez-vous nous éclairer ? Ensuite, il faudra déterminer la structure de financement de ce modèle.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je me réjouis que nous puissions une nouvelle fois aborder cet épineux problème du rapprochement de la RTBF et de Téléambre. Nous en avons beaucoup parlé dans ce parlement et à Charleroi. Aujourd'hui, un élément neuf est apparu : le conseil d'administration de Téléambre a avalisé le rapprochement. Si, il y a quelques mois encore, la télévision locale carolorégienne hésitait toujours à s'engager, aujourd'hui les choses sont claires.

Ce rapprochement devrait déboucher sur la construction d'un bâtiment commun aux deux éditeurs de services sur la place de la Digue à Charleroi. Le permis unique de la RTBF pour l'extension de ses bâtiments devra donc être fondamentalement revu à court terme, c'est un problème. Sur le terrain, les gens sont assez favorables à la décision mais ils déplorent le manque de clarté du dossier. Dans ce permis, tel qu'il a été introduit aujourd'hui, l'expropriation est-elle envisagée ou exclue ? Si demain, la RTBF et Téléambre s'entendent dire que ce permis sera tel qu'il a été déposé, peu importe, ces organismes en conviendront sans doute, mais ils souhaiteraient en être informés le plus rapidement possible pour que leurs équipes puissent s'organiser sur le terrain.

Madame la ministre, en septembre je vous interrogeais sur les suites à donner à ce projet de rapprochement d'éditeurs de services publics. Je soulignais à l'époque qu'il s'inscrivait dans la droite ligne d'une disposition de la Déclaration de politique communautaire, à savoir le rapprochement entre la RTBF et les télévisions locales. Vous m'aviez alors rassurée sur la concrétisation de ce projet, en précisant bien la différence entre le gel de la dotation de la RTBF et la mise en œuvre des investissements du plan Magellan. Le 16 novembre dernier, en réponse à une de mes collègues, Mme Fassiaux-Looten, vous faisiez *a contrario* état du contexte budgétaire difficile pour justifier l'incertitude de la concrétisation de l'une ou de l'autre déclinaison du studio virtuel ou physique. À cette époque, aucune piste n'était encore privilégiée. Ne serait-il pas opportun aujourd'hui d'opter pour le studio physique ?

Après l'aval du projet par le conseil d'administration de Téléambre, j'aimerais connaître l'ampleur de la tâche restant à accomplir pour la concrétisation du volet immobilier. L'échéance est courte puisque la RTBF Charleroi devra avoir quitté ses locaux au plus tard le 1er juillet 2011. Quel en sera le coût ? Sur le terrain, des rumeurs circulent à propos de plusieurs chiffres. Vos éclaircissements, madame la ministre, permettraient sans doute la tenue de débats plus sereins.

Dans quelles proportions ces dépenses seraient-elles prises en charge par l'un ou par l'autre ? Je rappelle que la Ville de Charleroi s'était montrée favorable à un investissement et à une intervention. D'autres modes de subventions et d'équilibres financiers pourraient être trouvés. Cependant, là aussi, le flou subsiste.

Par ailleurs, qu'en est-il de l'éventuel rapprochement d'activités ? Au-delà du volet purement immobilier, on parle d'un rapprochement

géographique. Le cas échéant, de quelle manière pourrions-nous imaginer un travail de coopération, tout en assurant l'indépendance des journalistes ? Ce souci était exprimé dans la déclaration de politique communautaire.

C'était un plaisir de revenir avec vous sur ces questions, madame la ministre. J'espère que ce plaisir trouvera son prolongement dans la réponse que vous me donnerez et que je souhaite claire et sereine.

M. le président. – La parole est à M. Kilic.

M. Serdar Kilic (PS). – J'aimerais également vous interroger, madame la ministre, sur la future cohabitation entre la RTBF et TéléSambre.

Je serai assez bref car mes collègues ont déjà abordé l'essentiel et notamment observé que, ce 1er décembre, le conseil d'administration de TéléSambre a marqué son accord sur le principe d'un partage de nouveaux locaux avec la RTBF, tout en préservant leur autonomie respective.

Comme l'a rappelé la RTBF dans son communiqué de presse du 8 décembre, par rapport au préavis de grève de l'IRW, « le plan d'économies imposées par la Communauté française à la RTBF y conditionnait la construction d'un nouveau studio au regroupement, sur le site, des activités de la RTBF et de TéléSambre ». En outre, comme l'a rappelé ma collègue Véronique Salvi, la RTBF doit avoir libéré tous les espaces dont elle est locataire au Passage de la bourse pour fin juin 2011.

En fonction de ces éléments, pourriez-vous nous faire part des estimations relatives au coût du projet, aux moyens de financement envisagés et aux collaborations possibles avec les autres niveaux de pouvoir, notamment la Ville de Charleroi ? Possédez-vous des informations sur les délais des travaux, particulièrement eu égard au fait que la RTBF doit libérer les lieux ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Toutes vos questions me donnent une nouvelle fois l'occasion de faire le point sur la situation de la RTBF et de TéléSambre à Charleroi. Je puis déjà rassurer les onze autres télévisions locales sur l'attention tout aussi constante que j'accorde à leur situation et à leurs spécificités.

En ce qui concerne la métropole carolorégienne et le projet de construction commun à la RTBF et à TéléSambre, permettez-moi de préciser d'emblée que la Communauté française n'est pas maître d'œuvre du projet et qu'aucune demande ne m'est parvenue, qu'elle soit financière ou autre. Il est important de le souligner.

L'étude de l'implantation sur le terrain de la RTBF, place de la Digue, d'un projet immobilier pour regrouper les moyens et les équipes de production de la RTBF Charleroi et les équipes de TéléSambre avance rapidement et positivement. Les premières études de faisabilité sur les plans architectural et technique ont été conduites par des groupes de travail conjoints de TéléSambre et de la RTBF. Les conclusions sont positives. La faisabilité de ce regroupement sur le terrain de la place de la Digue et le bâtiment du boulevard Tirou serait confirmée.

Comme vous l'indiquez, le conseil d'administration de TéléSambre a bien approuvé, au cours de sa séance du 1er décembre, le principe d'un partage de nouveaux locaux et de nouvelles infrastructures avec la RTBF sur le site de la place de la Digue.

Ces nouvelles infrastructures comprendront un studio physique pour la réalisation des journaux télévisés quotidiens de TéléSambre, mais aussi d'autres émissions produites par cette chaîne et par la RTBF. Cette collaboration garantira un taux d'occupation élevé des installations.

Le conseil d'administration de la RTBF a déjà conclu un accord similaire. Il a mandaté son administrateur général pour qu'il conduise les négociations et les fasse aboutir en respectant le cadre budgétaire arrêté par ce conseil sur la base des discussions du plan triennal de solidarité.

Le financement additionnel nécessaire à l'accueil de TéléSambre devra faire l'objet d'un montage financier *ad hoc*. Les responsables politiques de Charleroi auraient donné leur accord de principe sur ce financement, mais il doit encore être confirmé par écrit et être accompagné de ses modalités d'exécution.

De nouvelles réunions techniques sont prévues dans les prochains jours, ainsi qu'une réunion plénière entre les responsables de la RTBF et de TéléSambre, le lundi 20 décembre. Lorsque le projet aura été finalisé par les équipes de la RTBF et de TéléSambre, une réunion d'information sera organisée avec les représentants des organisations syndicales du site de Charleroi pour leur en présenter les éléments et les modalités de fonctionnement.

Les conditions d'utilisation du studio n'ont pas encore été fixées. Toutefois, les principes suivants sont d'ores et déjà acquis : la priorité à l'antenne sera donnée au journal télévisé de TéléSambre ; les mêmes possibilités seront offertes à TéléSambre et à la RTBF pour la production d'émissions en plateau dans le studio.

Les modalités de collaboration entre les per-

sonnels de la RTBF et de TéléSambre n'ayant pas encore été fixées, il m'est impossible, à l'heure actuelle, de répondre aux questions précises de Mme Cornet.

Quant à l'intervention de la Communauté française dans le financement des infrastructures des télévisions locales, l'accord de gouvernement 2009-2014 prévoit un moratoire jusqu'en 2015, dès lors que ce financement relèverait du secteur des infrastructures culturelles.

Pour rappel, les aides allouées par la Communauté française sont les suivantes : 1,258 million d'euros entre 1995 et 2003 pour TéléSambre ; 2 293 573 euros entre 1995 et 2015 pour Télé Bruxelles ; 2 119 016 euros entre 1998 et 2018 pour Télé MB ; 1 718 987 entre 2002 et 2014 pour Canal C ; 1 239 467 entre 1994 et 2002 pour RTC.

En outre, la Communauté française rembourse déjà, chaque année, plus de 350 000 euros de charges sur les emprunts contractés par Canal C, Télé Bruxelles et Télé MB. Ces remboursements courent jusqu'en 2014 pour Canal C, 2015 pour Télé Bruxelles et 2018 pour Télé MB.

Deux télévisions locales n'ont jamais bénéficié d'aides en infrastructures ou en équipement de leur studio : Antenne Centre et Télévesdre.

J'en viens aux investissements de la RTBF inscrits dans le plan « Magellan ». La Communauté française y a consacré 5 649 000 euros en 2010. En 2011, 2,8 millions d'euros compléteront notre participation à ce financement. Pour autant qu'il soit voté, le budget atteindra comme prévu 26,4 millions d'euros pour les années 2004 à 2011.

Dans son interpellation, Mme Cornet s'inquiète de la santé financière des télévisions locales et de l'avenir de leur financement structurel. Entre 2005 et 2011, le secteur des télévisions locales a connu un formidable refinancement. Les subventions destinées à leur fonctionnement ont augmenté, de 3,3 millions d'euros elles sont passées à plus de 6,9 millions d'euros sans compter une intervention de plus de 2,3 millions d'euros destinés à l'emploi. Ce qui n'a pas empêché le groupe MR, lors de la discussion budgétaire en commission, de critiquer l'action du gouvernement qui sous-financerait le secteur ! Le budget des télévisions locales n'avait pourtant guère progressé à l'époque où des ministres libéraux étaient chargés de l'Audiovisuel.

La contribution des câblodistributeurs au financement des télévisions locales a été fixée à deux euros par abonné par une convention. Par le décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion – devenu

décret sur les médias audiovisuels – on a légalisé cette contribution. La réforme envisagée des télévisions locales prévoit la révision de ce montant. Il est prématuré de dire s'il sera modifié et dans quelle proportion.

J'en viens au litige entre certaines télévisions locales et Belgacom TV. Les discussions entre les parties ont repris. L'introduction d'une obligation de mettre son signal à disposition de tout distributeur tenu à une obligation de distribution – ce qui ne serait pas encore le cas pour Belgacom TV – sera inscrite dans un projet de décret modifiant l'actuel décret sur les médias audiovisuels. Une partie de ce décret doit faire l'objet d'une concertation avec l'État fédéral et les autres Communautés, ce qui explique pourquoi ce texte n'est pas encore déposé au parlement. À Bruxelles, des difficultés relatives à la non-perception de la contribution obligatoire subsistent.

Depuis plus de six ans que j'ai en charge ce domaine, la situation des télévisions locales wallonnes et celle de Télé-Bruxelles retiennent mon attention. Le travail entrepris par la Fédération des télévisions locales à ma demande et à celle du CSA visant à faire l'état de l'application de leurs obligations donne une vision précise de ces situations. Grâce à ce travail et au suivi du dossier par mes services administratifs, le gouvernement a pu dégager d'importants moyens dans le budget 2011.

Sur la base d'analyses encore en cours effectuées par mes services et sur la base de propositions de synergies et de critères de financement toujours attendus de la Fédération, je prendrai l'initiative d'organiser des réunions de concertation entre les responsables des télévisions locales et la RTBF afin de trouver le moyen d'utiliser les budgets, existants ou nouveaux, de manière optimale. Il s'agira également de redéfinir les missions de chacun, d'inciter à un maximum de coopération opérationnelle dans le respect des spécificités de chacun.

Vu l'ampleur de la tâche, je ne veux pas m'enfermer dans un calendrier trop précis.

Je voudrais également répondre à Mme Mee-rhaeghe sur le sondage Cim. Cet organisme reconnaît lui-même que l'enquête n'est adaptée ni aux télévisions, ni aux radios locales, ni aux radios de type provincial. En effet, les échantillons sont trop restreints pour être représentatifs de chaque zone de télévision. Ce n'est peut-être pas ce que pensent les câblodistributeurs qui considèrent cet élément comme négatif dans une discussion commerciale. Pour notre part, nous ne pouvons tenir compte de cette étude du Cim dans le cadre du décret impliquant une contribution obligatoire.

Il m'a été également demandé de détailler les missions qui seront menées grâce au fonds et aux deux millions d'euros supplémentaires mis à la disposition des télévisions locales. Nous n'allons pas revoir fondamentalement la vision que nous avons de ces opérateurs culturels de service public de proximité. Leurs missions principales devront être redéfinies tout en gardant au moins leur mission d'information. Leurs autres obligations pourront être définies dans un dialogue avec la Fédération et les télévisions locales.

Le dispositif tiendra ainsi compte de la réalité du terrain et des caractéristiques de chaque télévision locale.

Mme Véronique Cornet (MR). – Je vous remercie, madame la ministre, pour ces éléments d'informations, même s'ils ne sont pas complets. Je comprends que cela résulte du fait que les négociations sont toujours en cours, notamment avec les syndicats, sur le rapprochement de la RTBF et de Télésambre.

Cependant, vous êtes la ministre de l'Audiovisuel et même si vous n'êtes pas le maître d'œuvre du projet de rapprochement entre la RTBF et de Télésambre, vous tenez les cordons de la bourse. Il vous appartient donc de définir, avec le gouvernement, les orientations politiques mais aussi de suivre avec attention l'évolution du dossier et même d'anticiper certaines situations, en rassemblant les différents acteurs pour éviter les discussions stériles et pour aboutir à des résultats concrets dans l'intérêt de tous.

Je comprends que le gouvernement exige des économies mais elles ne doivent pas entraîner de pertes d'emploi, ni en arriver à nier ou à oublier la qualité des productions de la RTBF et de Télésambre. Il faut tout mettre en œuvre pour construire un pôle audiovisuel fort dans la région de Charleroi, ce que tout le monde souhaite.

Je prends bonne note de l'évolution du financement des télévisions locales entre 2005 et 2011. Néanmoins, ailleurs qu'à Télésambre, des problèmes de financement se posent et vont se poser. D'abord parce que, sous l'impulsion des gouvernements successifs, les télévisions locales se sont lancées dans des projets qui demandent des financements récurrents. Or, pour des raisons que l'on peut comprendre sans toutefois les partager, ces financements doivent être revus, ce qui va pénaliser les télévisions locales. Ensuite, parce que les télédiffuseurs remettent en question les dispositions du décret précisant leur contribution financière. J'en appelle à votre responsabilité politique, ce problème d'absence de financement doit être pris à bras-le-corps. Je sais qu'étant donné la si-

tuation particulière de Bruxelles, le problème n'est pas simple mais il y a urgence.

Je n'ai pas de solution toute faite à vous proposer. Je comprends que le problème doit être analysé dans le contexte global de déficit des finances publiques. Je tiens cependant à souligner que c'est l'information du citoyen qui est en cause. La RTBF et les télévisions locales tentent d'assumer cette mission de manière honorable. Je vous demande donc d'intervenir sans délais.

Je reviendrai dès la rentrée parlementaire sur les questions auxquelles vous n'avez pu répondre.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Dans votre réponse, vous insistez sur l'attention que vous portez à toutes les télévisions locales. Pour notre part, c'est le caractère emblématique du dossier à Charleroi que nous avons voulu mettre en évidence, car il peut servir d'exemple dans les futurs rapprochements entre d'autres télévisions locales et la RTBF.

Je prends bonne note que vous n'avez reçu aucune demande. C'est un peu inquiétant. Tous les acteurs sont mobilisés et souhaitent aller dans le même sens, je ne comprends pas pourquoi personne, ni à la RTBF, ni à Télésambre, ne vous ait contacté jusqu'à présent.

Le conseil d'administration de la RTBF ayant mandaté l'administrateur général pour conclure le projet dans les limites du financement prévu, il est évident qu'il faudra chercher des ressources supplémentaires. À cet égard, nous n'avons aucune garantie. La Ville de Charleroi pourrait apporter une contribution mais à quelle hauteur ?

Vous avez rappelé tous les investissements faits en faveur des télévisions locales. Il n'est pas question de les remettre en cause, ce n'est pas mon propos. J'estime que ce qui importe, c'est de voir les synergies envisageables. J'espère que l'argent déjà investi à Télésambre en l'occurrence ne sera pas totalement perdu, même s'il est évident que tout le matériel ne pourra pas être déménagé.

En ce qui concerne la contribution des télédiffuseurs, vous avez dit que la convention est en cours de révision et qu'il est prématuré de donner de plus amples informations à ce stade. Il n'en demeure pas moins que cette convention viendra bientôt à échéance et qu'il s'agit d'un élément essentiel du refinancement des télévisions locales, surtout si vous ne voulez pas consacrer les deux millions d'euros supplémentaires prévus dans le budget uniquement à compenser ce que les télédiffuseurs ne verseraient plus.

Vous avez aussi précisé qu'il fallait redéfinir

les missions des télévisions locales, en confirmant bien toute l'importance qu'il faut accorder à la mission première d'information du journal télévisé. Par contre, les questions relatives à l'éducation permanente restent pendantes.

Par ailleurs, le projet Keywall à Marcinelle comporte un projet de studio virtuel, tout le monde le sait, mais aussi un projet de studio physique. Nous sommes donc en droit de nous poser la question : n'est-il pas dans les projets de la RTBF, actionnaire de Keawall, d'utiliser ce studio physique ? Dans cette éventualité, le projet de la place de la Digue serait complètement remis en cause. Les autorités communales, tous partis confondus, sont très demandeuses de ce projet et veulent absolument un pôle audiovisuel visible au centre ville. Or la place de la Digue est bien au centre de la ville, ce qui n'est pas le cas de Marcinelle. Il faut ainsi tenir compte de cet élément mais, à un moment donné, les décideurs devront être clairs quant à leur réelle volonté de mettre en œuvre un projet d'infrastructures communes.

Mme Véronique Salvi (cdH). – J'ai écouté la ministre avec beaucoup d'attention. Ce dossier est effectivement susceptible d'irriter les Carolo-régiens ! Les membres du personnel sur le terrain s'interrogent : avec qui vont-ils travailler, auront-ils encore un studio à leur disposition ? Je comprends qu'il soit difficile pour la ministre de répondre à une série de questions, alors qu'elle n'est pas seule à décider puisque la Ville de Charleroi et des opérateurs privés ont aussi leur mot à dire, notamment dans le montage financier.

Cette commission est le seul endroit où les parlementaires peuvent expliquer comment les choses se passent sur le terrain. Les mois s'égrènent et rien ne bouge. Aujourd'hui, nous parlons de Charleroi, mais à Liège aussi, cela commence à gronder. La presse a fait état des problèmes auxquels est confrontée notamment la régie mobile. Ce sujet a été soulevé la semaine dernière, à l'occasion des questions d'actualité. À un moment donné, il faudra réunir autour de la table les opérateurs publics, RTBF et TéléSambre, la Ville de Charleroi, un responsable du gouvernement et tous ceux qui veulent faire aboutir le dossier. Si nous ne le faisons pas, le dossier risque d'exploser alors qu'il pourrait être porteur d'une réelle synergie, d'un véritable travail de terrain. Comme la DPC l'indique, nous souhaitons que les télévisions locales et la RTBF travaillent ensemble. Des personnes ont montré leur bonne volonté dans ce sens. Essayons de rester positifs, cherchons une solution. Tenons le discours le plus clair possible pour les travailleurs de TéléSambre et de la RTBF. Aujourd'hui, la ministre a donné l'exemple, même si elle

ne peut pas répondre à toutes les questions. Je lui suggère d'appeler à plus de raison, à une réelle volonté d'action sur le terrain et, pourquoi pas ?, à provoquer un dialogue constructif.

M. le président. – Les incidents sont clos.

5 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions adressées à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, par Mme Florence Reuter, intitulées « Bisphénol A et notamment les risques de son utilisation sur la santé des nourrissons » et « Effets nocifs du « binge drinking » », par M. Richard Miller, intitulée « Tabagisme passif » et par M. Serdar Kilic, intitulée « Développement de la télévision sur Internet » sont transformées en questions écrites.

6 Questions orales (Article 78 du règlement)

6.1 Question de M. Jean-Claude Defossé à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Protection des jeunes contre les dérives liées à Internet : apports de la Charte Webetic ? »

M. Jean-Claude Defossé (ECOLO). – À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, ce 20 novembre, une charte « Webetic » a été signée par la ministre fédérale de l'Égalité des chances et le secrétaire d'État en charge de la politique des familles. Cet outil complète un programme homonyme élaboré en collaboration avec Child Focus. L'objectif est de permettre aux parents d'encadrer leurs enfants qui surfent sur Internet, de les protéger des sites à contenu pornographique, raciste ou xénophobe, de lutter contre le cyberharcèlement et de protéger la vie privée. Par cette signature, notre pays s'engage à favoriser les collaborations entre les différents niveaux de pouvoir, pour assurer l'encadrement parental, scolaire, notamment par des animations. Une collaboration semble déjà prévue dans la partie francophone du pays, avec une cinquantaine d'animations qui sont ou seront proposées aux parents, comme ce fut le cas le 20 novembre à l'Espace public numérique de Tubize.

La Déclaration de politique communautaire prévoit une série d'engagements pour améliorer la protection des enfants contre les dérives évoquées.

Outre le renforcement du matériel de consultation, entre autres dans les écoles et les bibliothèques, il est prévu de développer l'éducation aux médias et de « mettre en place une éducation des jeunes face aux risques liés à Internet et examiner l'opportunité de labelliser les logiciels de protection des jeunes contre la violence et autres fléaux présents sur Internet ». Il est également prévu, en collaboration avec le Conseil d'éducation aux médias et les centres de ressources, d'organiser des informations et des formations à l'intention des parents.

En vue de la signature de la charte Webetic, des contacts ont-ils été noués entre la Communauté française et les autorités fédérales ou entre les Régions wallonne et bruxelloise ? Quelles collaborations précises sont envisagées ? Confirmez-vous la cinquantaine d'animations au Webetic prévues dans la partie francophone du pays ? Celles-ci se dérouleront-elles uniquement dans l'Espace public numérique ou d'autres espaces tels que les bibliothèques sont-ils impliqués ? Des animations seront-elles organisées pour les francophones de Bruxelles ? Où en êtes-vous dans la réflexion sur les logiciels de protection prévus dans la Déclaration de politique communautaire, en complément des initiatives de formation des jeunes à une utilisation éclairée d'Internet ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Avant toute chose, il convient de préciser que la charte « Webetic » n'existe pas. Il semble y avoir une confusion entre une charte et un site internet, sans lien direct entre eux. Un premier document a bien été signé le 20 novembre, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, par la ministre de l'Enseignement obligatoire, la vice-première ministre et ministre fédérale de l'Emploi et de l'Égalité des chances et par le secrétaire d'État à la politique des familles. Ce document est intitulé « Engagement en faveur du droit de l'enfant à communiquer ».

« Webetic » est un site internet conçu par Child Focus. Il contient notamment des informations pratiques, des conseils de prévention, des exemples et des vidéos éducatives. Cet outil sert de support aux séances informatives « Webetic » offertes aux parents par Child Focus. Cette ONG nationale est neutre politiquement alors que le texte « Engagement en faveur du droit de l'enfant à communiquer » est clairement politique. Qu'il n'engage que les signataires n'enlève rien à sa valeur intrinsèque. Dans le domaine particulièrement sensible de la protection des enfants et des adolescents dans l'univers virtuel, il est indéniable que des objectifs partagés et une coopération entre

les différents niveaux de pouvoir revêtent une importance considérable.

Une coordination accrue entre les entités permettrait à terme d'offrir un réel programme intégrant la matière. À ce propos, la Communauté française ne manque pas d'initiatives, dont l'action de l'asbl Média Animation, reconnue comme centre de ressources en éducation aux médias et aux multimédias de l'enseignement libre de la Communauté française, et comme association d'éducation permanente. Son projet porte sur l'autonomie critique et citoyenne face aux médias.

Citons également Action Ciné Médias Jeunes, organisation de jeunesse d'éducation aux médias reconnue par la Communauté française et dont l'objectif est de former des Cracs, des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. Cet organisme propose des animations et des ateliers de production médiatique, des formations ainsi que des projets.

En ce qui concerne la cinquantaine d'animations destinées au web dans la partie francophone du pays, je vous confirme que Child Focus a prévu trente-cinq animations, dont trente ont été réalisées à ce jour. Les formations se dérouleront dans divers lieux en fonction de l'identité des demandeurs : établissements scolaires, associations diverses, amicales de parents, communes... Certaines formations ont par ailleurs été dispensées en partenariat avec les espaces publics numériques. Des formations destinées aux francophones de Bruxelles sont également programmées vu les demandes formulées auprès de Child Focus, dont celles de la Maison des femmes de Schaerbeek et du comité des parents de l'Institut Marie Stella de Bruxelles.

Par ailleurs, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias a été mis en place voici plus d'un an. Son plan stratégique intègre la problématique de la sensibilisation des jeunes à l'univers virtuel, mais il faut toutefois lui laisser le temps de mettre en œuvre son programme d'action.

À ce jour, le groupe de travail consacré aux médias en réseau s'est déjà réuni activement et a fait approuver, ce 17 novembre, un premier document déterminant le nouveau défi des réseaux, les situations inédites que nous rencontrons dans cette matière, les enjeux socio-économiques et les perspectives dans le domaine.

La réflexion portant sur les logiciels de protection, comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire, a été entamée. Elle a relevé des logiciels et des pratiques en termes de protection des mineurs utilisateurs du net en Communauté

française. Je pense notamment à Yapaka ou Éducnet pour le ministère de la Communauté française mais aussi à Clicksafe pour Child Focus.

Face aux enjeux à long terme, dont l'information des mineurs et des adultes aux risques de l'Internet et, à court terme, la protection des mineurs via des systèmes électroniques, la réflexion s'intégrera sans doute dans le cadre du plan stratégique du Conseil supérieur de l'éducation aux médias afin d'aboutir à des mesures concrètes et efficaces.

Ce chantier est donc ouvert, mais il doit se concrétiser sur le terrain par un ensemble de mesures.

M. Jean-Claude Defossé (ECOLO). – Je remercie la ministre d'être attentive à cette problématique qui concerne et préoccupe, à juste titre, les parents.

6.2 Question de M. Willy Borsus à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Patrimoine immatériel »

M. Willy Borsus (MR). – Madame la ministre, vous savez que dans sa convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'Unesco souhaitait que chaque État signataire réalise un inventaire de son patrimoine immatériel.

Un site a été élaboré en 2008 afin de promouvoir diverses expositions et autres initiatives visant à familiariser le grand public avec ce patrimoine immatériel.

Quelques difficultés de mise à jour, de suivi et de gestion du site subsistent mais tel n'est pas le sujet de ma question. Celle-ci porte principalement sur la diffusion, la vulgarisation et la sensibilisation du grand public à l'importance de ce patrimoine culturel immatériel.

Quels sont les moyens humains et financiers mis à disposition pour l'utilisation des nouvelles technologies ou autres vecteurs de communication en vue de faire connaître ce patrimoine immatériel ?

Où en sont les procédures de reconnaissance de ce patrimoine immatériel, et notamment celles relatives aux marches de l'Entre Sambre et Meuse ? Quelles sont les échéances prévues pour les reconnaissances en cours ? Des moyens sont-ils prévus pour accélérer l'élaboration et la mise à disposition de cet inventaire ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – En 2003, l'Unesco a effectivement si-

gnifié sa volonté de voir chaque état signataire de la convention sur la sauvegarde du patrimoine immatériel réaliser un ou des inventaires de son patrimoine culturel immatériel. L'inventaire de toutes les manifestations relevant du patrimoine immatériel en Communauté française est une procédure longue, fastidieuse et coûteuse. En outre, cette procédure dépend du périmètre à prendre en considération. Ainsi, les récentes inscriptions sur la liste représentative de l'Unesco incluent le tango et la gastronomie française. Ceci montre bien l'ampleur du problème, à savoir la nature et l'étendue des renseignements à recueillir.

L'université de Liège – à l'initiative du site que vous évoquez – avait introduit une demande de soutien il y a quelques années afin de lui permettre de réaliser cet inventaire. Ce soutien était assorti d'un budget estimé à deux millions d'euros qu'il ne m'avait pas été possible d'allouer pour d'évidentes raisons de priorité budgétaire. La commission du patrimoine oral et immatériel, instance d'avis compétente pour l'analyse des dossiers de reconnaissance, a entrepris un réexamen des manifestations importantes du folklore wallon et bruxellois dans le cadre de la révision du statut des manifestations reconnues sous l'ancienne législation.

Sans être à proprement parler un inventaire, ce travail conduit la commission à examiner la situation dans plusieurs domaines et dans toutes les provinces. Une réflexion sur le périmètre à prendre en compte est également menée au sein de la commission. Un premier résultat de cette démarche de réévaluation concerne précisément les marches de l'Entre Sambre et Meuse. Neuf marches sont ainsi proposées à la reconnaissance au titre de chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française. Elles rejoindront les six autres marches reconnues en 2004. La Communauté française introduira avant le 31 mars 2011, date fixée par l'Unesco, une candidature à la liste représentative pour l'ensemble de ces quinze marches.

Le marché public de service lancé par l'Etnic, relatif à la création d'un portail pilote permettant la recherche et la présentation des collections numérisées du patrimoine culturel de la Communauté française, a été attribué. La longueur de la procédure s'explique par l'importance des montants engagés et la dimension européenne de la publicité. Il y a quelques jours, le conseil d'administration de l'Etnic a sélectionné parmi les six soumissionnaires l'offre de la société Diadeis. Cette société a notamment participé au projet de numérisation de la Bibliothèque royale et de la Banque nationale de Belgique, de la Sorbonne et de la BNF

en France ainsi que de la Commission européenne. Le développement du portail débutera dans le courant de ce mois. La réception provisoire est prévue pour juin 2012.

Cette décision marque une étape importante dans la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines, et je m'en réjouis.

M. Willy Borsus (MR). – Je note avec plaisir que les choses semblent avancer et que les quinze marches seront proposées à la reconnaissance internationale en tant que patrimoine immatériel au printemps prochain. Je me réjouis également que la Communauté française soutienne la mise en valeur d'un certain nombre d'éléments de notre patrimoine qui, peut-être, seront bientôt reconnus comme patrimoine immatériel, au même titre que le tango et la gastronomie française, pour ne citer que ces deux exemples.

6.3 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Importance d'une détection et d'une prise en charge précoces du diabète »

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Actuellement, le diabète touche trois cents millions de personnes. En Belgique, cette maladie concerne entre cinq et six cent mille personnes. En outre, comme il s'agit d'une maladie insidieuse et silencieuse, de nombreuses personnes ignorent en être atteintes. Ceci souligne l'importance de la Journée mondiale du diabète célébrée avec succès le 14 novembre dernier puisque des centaines de tests de dépistage ont été effectués à cette occasion.

Ce franc succès ne doit toutefois pas masquer les dysfonctionnements du dépistage systématique de la maladie. En effet, le travail de première ligne semble insuffisant vu le nombre de diagnostics tardifs. La collaboration entre les médecins généralistes et spécialistes devrait encore être améliorée.

Selon le Dr Liénart, diabétologue, si nous voulons enrayer l'épidémie de diabète, nous devons mener un travail de prévention conséquent et améliorer le travail de première ligne de dépistage et de prise en charge précoces des patients.

Dans la proposition de résolution sur la prévention du diabète, adoptée le 1er juillet 2008, il est recommandé au gouvernement de la Communauté française de « réaffirmer, dans les campagnes d'information et de sensibilisation, la place centrale du médecin de famille et du médecin du travail dans la prise en charge du patient atteint

du diabète ».

Madame la ministre, cette recommandation semble répondre aux attentes des spécialistes d'un dépistage et d'une prise en charge précoces du diabète par les médecins généralistes. Qu'en est-il de son application ? Des campagnes ont-elles été menées ? Si oui, sous quelle forme ?

En juillet dernier, vous vous disiez favorable à l'organisation d'une table ronde réunissant tous les ministres et les professionnels de la santé pour faire le point sur la lutte contre toutes les formes de cette maladie et sur la question de la prévention du diabète. Je suis consciente que la situation politique actuelle ne facilite pas son organisation. J'aimerais néanmoins savoir où en est cette initiative.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Madame Pécriaux, comme vous je ne puis qu'insister, devant le nombre croissant de diabétiques, sur la nécessité d'une détection et d'une prise en charge précoces de cette maladie.

Les complications du diabète sont multisystémiques et redoutables, d'autant plus que la maladie évolue de manière insidieuse.

Il existe différents types de diabète : le diabète insulino-dépendant – ou de type 1 –, le non-insulino-dépendant – ou de type 2 –, plus fréquent que le précédent, et le diabète gestationnel, qui concerne six pour cent des grossesses. Entre quatre-vingt-cinq et nonante pour cent des personnes diabétiques sont atteintes d'un diabète de type 2, lié à l'excès de poids, à une mauvaise alimentation et au vieillissement. La morbidité qui y est associée est importante et réduit la qualité de vie de nombreux diabétiques. On le voit, le diabète est fortement lié au mode de vie.

Le nombre de cas est en augmentation. L'Inami estime que plus de quatre cent cinquante mille Belges sont diabétiques. Par ailleurs, un malade sur deux ne serait pas diagnostiqué. Selon le registre du diabète, il y a dans notre pays environ dix nouveaux patients diabétiques de type 1 de moins de quarante ans par cent mille habitants et par an, ce qui est comparable aux pays voisins.

Quoique le diabète de type 2 soit une maladie grave avec une prévalence importante, sa prévention n'est pas spécifique car les facteurs de risque sont communs à de nombreuses autres maladies. C'est pourquoi l'approche de la promotion de la santé répond de manière appropriée à cette problématique sans devoir s'y attacher en particulier.

La résolution votée par le parlement de la

Communauté française comprend des recommandations qui relèvent de plusieurs secteurs comme ceux de l'Enseignement pour la formation en diabétologie des étudiants suivant des cursus médicaux ou paramédicaux, et de la Recherche scientifique pour le développement de nouveaux traitements plus efficaces. Mais le niveau fédéral est aussi concerné puisqu'il peut réaffirmer le rôle central du médecin de famille. Pour ce qui concerne la Santé, il s'agit surtout de poursuivre et de renforcer les efforts de promotion des attitudes saines. Dans sa Déclaration de politique communautaire, le gouvernement prévoit clairement de poursuivre son action dans ce domaine.

Plusieurs projets relatifs à la promotion des attitudes saines sont développés par les SPSE. Ils visent à apporter des changements dans l'offre alimentaire ou sportive et dans l'environnement des écoles afin de prendre en compte la réalité du milieu de vie des enfants. Ces actions en faveur de l'alimentation équilibrée sont plus efficaces contre le risque diabétique que les informations sur la maladie elle-même.

J'en viens à la réaffirmation de la place centrale du médecin de famille et du médecin du travail dans la prise en charge du patient diabétique. Je soutiens une action intitulée « approche globale intégrée et participative de la santé dans le quartier des Marolles – alimentation équilibrée, exercice physique, estime de soi et liens sociaux » menée par le réseau Santé-Diabète dans ce quartier de Bruxelles. Cette action de promotion de la santé s'inscrit dans une dynamique de participation avec une maison médicale et dans le respect de l'environnement socioculturel des participants.

Je soutiens également un travail de sensibilisation de médecins à la mise en œuvre des pratiques préventives. Réalisé par l'asbl « Promotion de la Santé et Médecine générale », il a pour but de modifier les pratiques médicales en matière de prévention, que ce soit dans les questions de dépistages organisés ou de vaccination ou de risques cardio-vasculaires dont le diabète.

Vous m'interrogez par ailleurs sur les campagnes de sensibilisation. Il n'entre pas dans mes intentions de lancer de vastes campagnes médiatiques sur l'importance du dépistage. Il apparaît que ces campagnes grand public ont peu d'effet sur les changements de comportement, contrairement aux actions locales ciblées, qui peuvent être adaptées aux caractéristiques des populations de certains quartiers.

Le dossier médical global est également un outil important. Il permet un suivi du patient, y compris diabétique. Mais il relève de compétences ré-

gionales et fédérales.

Enfin, si le pouvoir fédéral organisait une table ronde évaluant le plan de lutte contre les formes de diabète et le plan de prévention du diabète, je la soutiendrais et y participerais activement.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous remercie pour vos réponses, madame la ministre. Apparemment, la journée du 14 novembre a permis de dépister de nouveaux cas de diabète.

Je sais que les formes du diabète sont nombreuses. Vous avez fait référence aux centres de médecine scolaire. Le dépistage des enfants pourrait être envisagé, à un âge donné, étant donné que les différents examens médicaux sont planifiés par année de scolarité. Si la médecine générale est une compétence fédérale, la médecine scolaire relève bien de vos compétences. Il s'agit d'une médecine préventive et elle permettrait de diagnostiquer très tôt des problèmes de diabète. En effet, selon le médecin responsable de l'Observatoire de la santé du Hainaut, de nombreux adolescents souffrent de diabète sans le savoir et le découvrent à l'âge adulte alors qu'il est parfois trop tard. Ce matin, lors de la discussion sur la proposition de résolution, nous avons justement abordé des questions liées à l'alimentation. Tout cela pourrait s'inscrire dans une réflexion globale.

6.4 Question de M. Gilles Mouyard à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Réactions suite à la publication du livre « 10 réalisateurs - 10 ans de cinéma francophone » »

M. Gilles Mouyard (MR). – À la suite de la présentation du livre de la Communauté française consacré au cinéma belge et intitulé *10 réalisateurs - 10 ans de cinéma francophone*, certains metteurs en scène ont fait part de leur mécontentement à la presse. Présentant l'œuvre de dix réalisateurs, le livre retrace les moments marquants du cinéma francophone au cours de la dernière décennie. Dans pareil exercice, la déception de ceux qui n'y sont pas repris est prévisible. Ils ont évidemment dénoncé un choix arbitraire. Parmi les réactions assez vives, Vincent Lannoo « demande avec force, que cette liste aux fondements flous, cette forme de promotion libérale et non objective, soit revue ». Les libéraux n'y sont pourtant pour rien !

D'aucuns signalent n'avoir jamais vu la Communauté française prendre position de manière aussi partielle. D'autres encore rappellent le devoir de neutralité de cette institution publique.

Pour André Buytaers, co-président de l'Association des réalisateurs de films, cet ouvrage risque d'exacerber davantage l'individualisme qui caractérise déjà nombre de réalisateurs.

Certaines personnes dénoncent le titre de l'ouvrage qui leur rappelle les notes scolaires dont le souvenir n'est pas toujours heureux.

En revanche, les anciens ne comprennent pas cette tempête dans un verre d'eau.

Enfin, les réalisateurs, cités dans le livre, se sentent plutôt mal à l'aise. Lors de la conférence de presse, ils ont eu le sentiment désagréable de se mettre des confrères à dos. La parution de ce bel ouvrage donne finalement l'impression de ne faire plaisir à personne.

Madame la ministre, j'aimerais savoir comment s'est faite la sélection. Il est toujours délicat pour une institution publique de citer des personnes reconnues dans un métier en occultant les autres. Il ne s'agit pas d'un livre sur l'architecture où l'on peut choisir de mettre en exergue tel ou tel édifice.

Enfin, ne considérez-vous pas que cette manière de promouvoir le cinéma belge est plutôt maladroite et qu'il y avait sans doute d'autres moyens d'y parvenir ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Je vous remercie, monsieur Mouyard, pour cette question qui met en avant la diversité des genres et des styles dans la nouvelle génération des réalisateurs belges francophones.

L'ouvrage *10 réalisateurs – 10 ans de cinéma francophone*, réalisé par Wallonie-Bruxelles International et la Communauté française, n'a pas pour objectif de dresser une liste exhaustive des réalisateurs et des films belges de ces dix dernières années mais bien d'accroître la visibilité du cinéma belge sur les marchés internationaux.

Il s'agit d'un outil de promotion de notre patrimoine cinématographique parmi d'autres qui s'inscrit dans une politique globale de promotion du cinéma belge. Vous en conviendrez, toute promotion n'est efficace que si elle s'appuie sur des concepts forts. On a donc choisi d'identifier dix réalisateurs ayant marqué la décennie écoulée tout en évoquant également leurs contemporains et de nouveaux talents.

Ce livre, que je vous invite à lire, ne se limite donc pas à dix interviews de réalisateurs. Un chapitre entier est consacré à la décennie 1990-2000 et à la manière dont le cinéma belge a pu convaincre la critique et trouver sa place sur la

scène internationale.

Par ailleurs, la dernière partie porte un regard plus large sur les premiers longs métrages des réalisateurs belges francophones, ces dix dernières années.

Une cinquantaine de réalisateurs sont ainsi cités dans cet ouvrage dont, je le précise, je n'ai pas rédigé la préface.

Le choix des dix réalisateurs mis en lumière reposait sur une série de critères objectifs : leurs fictions ont été soutenues par la Commission de sélection des films ; la plupart ont réalisé au moins deux films pendant cette décennie et ont été sélectionnés dans l'un des quatre grands festivals internationaux que sont Berlin, Cannes, Venise et Toronto. La diversité des genres a également été considérée comme utile pour refléter au mieux la richesse du cinéma de la Communauté française. Le film *Les Barons*, par exemple, se situe davantage dans le registre de la comédie.

Certains réalisateurs de talent ne figurent pas dans cet ouvrage, toutefois la reconnaissance de nos talents à l'étranger grâce à cet outil promotionnel ne peut que rejaillir sur l'ensemble des professionnels du cinéma belge. Des personnalités comme Jaco Van Dormael, Benoît Poelvoorde ou les frères Dardenne ont en effet permis, dans les années 90, d'inscrire notre cinéma dans le paysage international. Leur notoriété et leur reconnaissance au-delà des frontières de la Communauté française ont suscité des vocations et un réel intérêt de l'industrie cinématographique pour notre production.

Je n'ai pas vu l'émission de la RTBF diffusée samedi dernier – je n'y étais pas invitée –, mais il semble que les frères Dardenne aient été, à nouveau, plébiscités par les téléspectateurs. Ils restent donc dans le tiercé gagnant de notre cinéma belge.

La critique de l'association des réalisateurs ne constituait pas une réaction officielle adressée à la Communauté française ; elle n'était que l'expression d'un sentiment. Je reste disponible pour en débattre avec tous les organismes représentatifs du secteur du cinéma. Le travail des deux administrations ne visait ni à sanctionner ni à écarter quelque acteur ou auteur de notre Communauté que ce soit. Au contraire, leur volonté a été de mettre en valeur le cinéma belge, symbole de la diversité culturelle.

M. Gilles Mouyard (MR). – Madame la ministre, je constate qu'il n'y a eu ni comité de sélection ni règles pré-établies. En tout cas, je n'ai pas entendu ces mots dans votre bouche. Je peux comprendre que certaines personnes soient frustrées de

ne pas figurer dans un livre édité par une institution publique censée défendre tout notre cinéma. Je ne critique pas les choix opérés et je reconnais que les réactions peuvent parfois être excessives, mais cette démarche doit faire l'objet d'une très grande prudence.

Pour terminer sur une note d'humour, je soulignerai la belle conclusion de Sam Gabarski quand on lui a demandé s'il était content de se retrouver dans ce livre : « Un bon juif se sent coupable sans raison et voilà enfin une bonne raison ! » Je pense qu'il faut pouvoir rire de tout et il le fait très bien.

7 Ordre des travaux

M. le président. – Je vous rappelle que nous terminons nos travaux à 13 heures. Les questions qui n'auront pu être développées seront reportées en janvier ou transformées en questions écrites.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Monsieur le président, je voudrais revenir sur la façon dont la commission organise ses travaux aujourd'hui. Je ne vous cache pas ma frustration puisque mes deux questions ne pourront être abordées au cours de cette séance. Vous avez décidé de terminer à treize heures. Cela poserait-il un problème de prolonger quelque peu nos travaux ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Ce serait un problème, en effet. Nous reprenons à quatorze heures avec la discussion budgétaire en séance plénière à laquelle le gouvernement doit absolument participer. C'est pourquoi nous avons demandé, à titre exceptionnel, d'arrêter les travaux à treize heures.

M. le président. – J'ai prévenu les membres de la commission au début de cette séance.

M. Gilles Mouyard (MR). – C'est impossible, monsieur le président. Les questions et interpellations ont été déposées. J'en appelle au règlement.

M. le président. – Le règlement est clair et il en est ainsi décidé.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je ne vais pas me satisfaire de cette réponse, monsieur le président.

8 Questions orales (Article 78 du règlement)

8.1 Question de M. Jean-Claude Defossé à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « État d'avancement de la numérisation des archives de la RTBF par la Sonuma »

M. Jean-Claude Defossé (ECOLO). – Il y aura bientôt deux ans que la Sonuma a été constituée.

Le 16 mars 2010, je vous interrogeais sur la gestion des archives de la RTBF par la Sonuma, car les choix retenus pour conserver ce précieux patrimoine m'inquiétaient.

On sait que la Région wallonne et la Communauté française financent cette société pour une période de cinq ans, à hauteur respectivement de 20 000 000 d'euros et de 4 000 000 d'euros. Après cette phase de démarrage, elle devrait, si je suis bien informé, voler de ses propres ailes.

Or, il me revient que la Sonuma a rencontré certaines difficultés pour faire digitaliser les archives qui lui sont confiées, ce travail, particulièrement long et délicat, étant sous-traité par des firmes spécialisées.

Sachant que la mission de la Sonuma prévoit la digitalisation des archives, radio comme TV – films noir et blanc ou couleurs, bandes magnétiques, etc. –, pourriez-vous me dire s'il est exact que ce travail de digitalisation a pris du retard et si oui, pourquoi ?

Pour chacun des supports originaux précitées, combien d'heures ont à ce jour été digitalisées et quelle part cela représente-t-il, eu égard au nombre total d'heures d'archives qu'il est prévu de traiter pour garantir leur préservation ?

Je souhaiterais aussi savoir quelle part de la dotation de la Sonuma a été dépensée à ce jour.

Enfin, en réponse à ma question sur l'équilibre entre la valorisation économique et culturelle des archives de la RTBF, vous affirmiez, en mars dernier : « Selon les contacts récents entre mon cabinet et la Sonuma, il apparaît qu'une attention identique sera réservée tant à la collecte et à la description des archives qu'à la mise au point des processus de traitement physique et à la commercialisation des archives numérisées. Le lancement définitif et complet de la phase opérationnelle de la Sonuma devra confirmer cette perception. En tant qu'actionnaire, la Communauté française veillera à cet équilibre. »

Madame la ministre, disposez-vous à présent d'informations permettant d'affirmer que cet équilibre est effectivement atteint ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Après des années d'inertie, je ne m'inquiéterais pas trop d'un éventuel retard qui aurait été pris dans l'opération de numérisation des archives radio et télé de la RTBF par la Sonuma.

Je comprends l'impatience de ceux qui, comme vous, ont participé à l'abondante production de la RTBF et qui souhaitent voir ses archives préservées, mais un délai de réflexion est nécessaire pour faire des choix stratégiques et opérationnels en matière de numérisation et de valorisation d'archives audiovisuelles. La Sonuma elle-même s'était fixé ce délai comme premier objectif à atteindre.

Si les processus sont bien maîtrisés par des spécialistes actifs au sein de la Sonuma, de la RTBF et des sous-traitants, leur vitesse d'exécution dépend d'aléas liés à la matière première et à sa grande diversité. Comme les responsables de la Sonuma l'ont déjà expliqué aux membres du comité de préservation constitué de membres de la RTBF qui ont contribué à la production des archives, le travail préparatoire à leur numérisation est considérable. Il consiste à établir et à valider les inventaires existants, à faire converger les bases de données, à valider les contenus des supports, à établir la nomenclature de leur état physique, et ce pour tous les types, à restaurer si nécessaire mécaniquement les supports détériorés, à définir et à appliquer un barcodage des supports et à les préparer sous forme de lots, à établir une procédure de travail, etc.

Depuis plusieurs mois, ce processus est en cours en collaboration avec la RTBF dont les supports sont stockés dans ses locaux. Sur la base du travail déjà accompli, la Sonuma a dressé des estimations.

En radio, 57 735 heures sont à numériser au départ de supports VHS, ce qui représente 23 000 heures, de bandes magnétiques, 15 000 heures, de cassettes DAT, 3 300 heures, de cassettes audio, 7 200 heures, de CD, 5 935 heures et, de disques 78 tours, 3 300 heures. Je vous en communiquerai la liste détaillée.

En télévision, 59 220 heures sont à numériser au départ de supports Betacam, soit 41 010 heures, de bandes un pouce, 12 000 heures, et de films 16 millimètres, 6 210 heures. La Sonuma insiste toutefois sur le fait qu'il s'agit bien d'estimations.

Quant au travail de numérisation proprement dit, deux marchés ont été lancés portant respectivement sur 23 000 heures de support VHS et 20 000 heures de Betacam. Ce travail a déjà pu être effectué sur la base du capital et non d'une dotation de la Sonuma dont les actionnaires ont à ce jour libéré à la constitution 25 % du numéraire, soit six millions d'euros. Le solde disponible est de quatre millions et demi ; 75 % doivent encore être libérés sur décision des actionnaires et en temps opportun.

Il est actuellement trop tôt pour affirmer qu'un équilibre a été atteint. Mes services restent attentifs à la mise en œuvre d'autres opérations de numérisation du fonds d'archives en tenant compte du rythme de travail de la Sonuma. Elles concernent les fonds d'archives des télévisions locales pour lesquelles je viens de débloquer une nouvelle enveloppe d'environ 150 000 euros permettant d'en assurer le travail préparatoire à la numérisation.

La Cinémathèque du ministère de la Communauté française assure également une fonction patrimoniale et pédagogique à partir de ses propres fonds et de ceux qu'elle récolte auprès des écoles de cinéma et de particuliers.

M. Jean-Claude Defossé (ECOLO). – Madame la ministre, j'ai conscience que ce travail est long, fastidieux et compliqué, mais j'éprouve quelques inquiétudes à propos de la conservation des films qui peuvent être touchés par la « maladie du vinaigre ». Des mesures doivent être prises le plus rapidement possible afin d'éviter la destruction de certains supports.

Je serai donc très attentif à la suite qui sera donnée à ce problème de digitalisation et de sauvegarde des archives de la RTBF.

8.2 Question de Mme Isabelle Meerhaeghe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Contrats-programmes du Palais des Beaux-Arts de Charleroi et de l'Eden »

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Charleroi est un des pôles de dynamisme culturel de notre Communauté et une vitrine importante pour nos politiques culturelles.

Les réalisations d'acteurs, tels le projet « Quartier Ouest » ou le festival Mai'tallurgie, sont des exemples prouvant que des dynamiques citoyennes peuvent se construire autour d'animations culturelles. Le festival Bis-Arts acquiert pour

sa part une renommée internationale et des lieux comme le musée de la Photographie ou le musée d'Arts contemporains, le BPS22, attirent également les regards par-delà les frontières.

La métropole carolorégienne est dynamisée par un vivier d'acteurs culturels : le théâtre de l'Ancre, le Vaudeville, la Ruche théâtre, pour ne citer que quelques lieux que vous connaissez également. Une volonté d'articulation plus cohérente entre eux anime les acteurs culturels et associatifs. Assumant chacun leurs créneaux dans une diversité de styles qui assure à tout citoyen un accès à la curiosité, à la réflexion, à la participation, à la détente, bref un pas renouvelé vers l'émancipation, ces acteurs culturels ont conscience de leur mission. J'en veux pour preuve la démarche initiée par la Maison de la presse de Charleroi voici environ un an et par le théâtre de l'Ancre pour mener des « ateliers cultures » afin de réunir les différents acteurs autour d'un projet commun.

Le chantier du rayonnement pour Charleroi demeure important. Cela implique que toutes les forces y contribuent, tant les conséquences de ce redéploiement sont cruciales pour l'ensemble du bassin de vie de Charleroi. Nous devons lui apporter tout le soutien nécessaire.

Nous notons avec satisfaction que loin d'une frilosité à considérer que la première métropole wallonne n'était pas digne de porter des projets culturels, caractéristique qui vous a parfois été attribuée, vous affichez votre volonté de porter un regard renouvelé sur les institutions culturelles de Charleroi. Je citerai la gestion du pôle lyrique qui a été confiée au Palais des Beaux-arts, la présence toujours renforcée de Charleroi-danses ou votre soutien au cinéma Le Parc.

Il me revient que dans le courant du premier semestre 2011, un contrat-programme longtemps espéré par le Palais des Beaux-Arts pourrait aboutir. Je suis particulièrement heureuse de cette perspective structurelle qui éloignera le risque pour le Palais des Beaux-Arts de Charleroi de trop dépendre de subventions facultatives et extraordinaires, dont on connaît le caractère parfois volatile.

Pourriez-vous tout d'abord nous confirmer que vous disposez de tous les éléments qui vous permettront d'aboutir à la signature de ce contrat-programme d'ici à juillet 2011 ?

Pourriez-vous nous indiquer le statut envisagé pour les actuelles subventions extraordinaires encore récemment octroyées au Centre culturel régional de Charleroi, l'Eden, pour la réalisation du projet « Quartier Ouest » et pour le projet festival

Bis-Arts 2010 ?

Nous savons que « Quartier Ouest », organisé depuis plusieurs années, est soutenu par la Communauté française. Le fait d'avoir cette année encore conservé ce caractère facultatif à cette subvention doit-il être compris comme une étape de temporisation avant l'intégration dans le budget lié au contrat-programme de l'Eden ?

En ce qui concerne le Festival Bis-Arts, le contrat-programme prévoit que « pour autant qu'une subvention spécifique annuelle lui soit octroyée par le contrat-culture, le Centre culturel régional de Charleroi organisera ce festival ». Y a-t-il une possibilité d'intégration structurelle de cette subvention dans le contrat-programme ?

Enfin, pourriez-vous nous préciser si vous projetez de fusionner l'actuel contrat de l'Eden et le futur contrat du Palais des Beaux-Arts, à la suite des synergies et des mutualisations prévues dans le contrat-programme de l'Eden, ou si ces deux opérateurs conserveront leur autonomie ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Madame Meerhaeghe, je tiens à vous rassurer. Le subside de fonctionnement du Palais des Beaux-Arts de Charleroi n'a jamais été remis en cause. Les missions confiées à cette honorable institution culturelle seront formalisées dans un nouveau contrat-programme qui sera finalisé au terme du premier trimestre 2011.

Je soumettrai le dossier au gouvernement de la Communauté française avant la signature des parties contractantes. Pour ce faire, conformément à la demande de mon administration, le Palais des Beaux-Arts de Charleroi doit lui remettre une note générale de motivation qui explicitera, selon chaque secteur d'activités, les fondements, les objectifs et les lignes d'orientations de son projet artistique et culturel. Un cahier de charges et un budget provisionnel pluriannuel doivent y être joints. Ce document précisera également la place du Palais des Beaux-Arts par rapport aux autres opérateurs culturels tels que le centre culturel régional, Charleroi/Danses, le Théâtre de l'Ancre, Le Coliseum, le BPS 22, le Musée des Beaux-Arts.

« Quartier Ouest » et le festival Charleroi Bis-Arts ne peuvent être inscrits dans le contrat-programme passé avec le centre culturel car cela suppose un cofinancement de la Ville. À l'heure actuelle, je ne pense pas que Charleroi ait la capacité de les financer. Il importe également à la Communauté française d'en évaluer les impacts et dynamiques spécifiques en cohérence avec les politiques sectorielles dont ils relèvent. Ces projets pourront

dès lors être conventionnés en dehors du contrat-programme.

Quant à l'éventuelle fusion entre le centre culturel régional et le Palais des Beaux-Arts, j'attends que les instances décisionnelles de ces deux associations me fassent part de leurs propositions.

Ma priorité actuelle est de déterminer avec précision le projet, les missions et le cahier de charges du Palais de Beaux-Arts de Charleroi.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – À l'exception de la note générale du Palais des Beaux-Arts, vous confirmez disposer des éléments nécessaires à l'octroi d'un contrat-programme. Vous rappelez l'importance de la place de cet opérateur par rapport aux autres acteurs culturels de Charleroi. Enfin, vous n'avez pas reçu de sollicitation des acteurs concernés par une éventuelle fusion. J'en prends bonne note.

Je vous rejoins sur la nécessité d'évaluer les projets « Quartier Ouest » et le festival Charleroi Bis-Arts. Je pense néanmoins que ces projets ne sont pas nouveaux et qu'il ne faut donc pas tarder à procéder à cette évaluation. Ils ont fait leurs preuves et méritent d'être conventionnés.

9 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions adressées à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, par M. Gilles Mouyard, intitulée « Mécanismes de promotion de la diversité dans les médias », par Mme Véronique Salvi, intitulées « Diversité dans les médias » et « Éducation aux médias pour tous : axes de travail de demain », et par Mme Veronica Cremasco, intitulée « Pilotage des politiques culturelles et instances d'avis : aboutissement des chantiers » sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 13 h.